

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Gratuité des services de déneigement pour les personnes de plus de 70 ans qui le demandent		<u>SEANCE DU 16.11.2023</u>
Date de convocation : 02.11.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET, MC. COUTURIER, JF. JOLY, P. ECAILLE, D. JULLIARD. C.GROSGURIN. M. VUILLERMOZ. G. LEGAY
Date d'affichage : 02.11.2023	Présents : 8 Votants : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : D. JUILLARD
N° Délibération 01247.2023.11.065	Pouvoirs : 2	

**OBJET : GESTION FINANCIERE – Gratuité des services de déneigement pour les personnes de plus de 70 ans qui le demandent**

Madame le maire rappelle aux élus le service gratuit de déneigement pour les personnes de plus de 70 ans mis en place depuis quelques années et propose de le reconduire.

Entendu l'exposé du maire ;

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'approuver la gratuité du déneigement pour les personnes de plus de 70 ans résidentes sur la commune de Mijoux qui le demanderaient ;
- De reconduire ce dispositif annuellement, sauf décision contraire du conseil municipal ;
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/ 10

DELIBERATION N°01247.2023.11.065

Pour extrait d'acte conforme

Le Maire, Martine VIALLET

